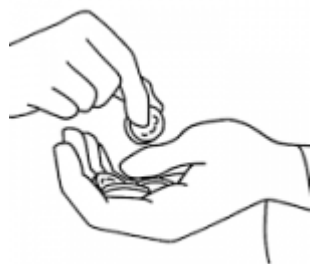


## Offrandes pour les célébrations (Casuel)



Les catholiques sont invités à l'occasion d'un service religieux, (baptême, mariage, funérailles), à faire une offrande, signe de leur participation à la vie matérielle de l'Église. L'église dans laquelle vous allez célébrer, comme tout édifice, doit être entretenue : dépenses courantes, éclairage, chauffage, ménage, etc.

**Le montant indicatif des offrandes est de :**

- **150-400 € (ou plus) pour les mariages et funérailles**
- **50-60 € (ou plus) pour les baptêmes et autres célébrations**

Merci pour ce que vous donnerez suivant vos possibilités.

**Rédigez votre chèque à l'ordre de Paroisse Saint Pierre en Pays Roussillonnais.**